

**PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA GENETIQUE  
ET DE L'ETALONNAGE EQUINS  
EN BASSE-NORMANDIE**

**AVIS**

**du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie  
adopté à l'unanimité**

**Séance du 22 octobre 2007**

## PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA GENETIQUE ET DE L'ETALONNAGE EQUINS EN BASSE-NORMANDIE

L'activité équine (élevage, compétition, loisirs...) constitue en Basse-Normandie un secteur économique à part entière. Valorisant de l'ordre de 13 % de la surface agricole utile régionale, comptant un cheptel supérieur à 65 000 équidés, produisant à l'échelon national 40 % des meilleurs chevaux, procurant en emploi à plus de 7 500 personnes et générant enfin un chiffre d'affaires annuel évalué à 600 millions d'euros, la filière équine régionale occupe ainsi le 1<sup>er</sup> rang national et l'une des toutes premières places au niveau international. Ce secteur est donc pour la Basse-Normandie une source de création de richesses et un facteur avéré de notoriété et d'attractivité, à tel point d'ailleurs qu'un pôle de compétitivité filière équine lui a été attribué.

Cette situation serait dans l'absolu (très) satisfaisante si elle n'était soumise, ces dernières années, à des évolutions plutôt préoccupantes. La mondialisation des échanges, avec son cortège de déréglementations notamment en matière commerciale et fiscale, fragilise ce secteur dont il faut reconnaître qu'il a longtemps vécu dans un milieu sinon fermé du moins protégé.

Ce n'est aujourd'hui plus le cas ; des pays concurrents s'affirment et viennent ébranler la situation économique de cette filière au plan régional. Il en va ainsi de l'Irlande, en particulier pour le secteur galop, qui, avec un régime fiscal dérogatoire, concentre de plus en plus l'étalonnage et la jumenterie ; c'est aussi le cas dans le secteur du cheval de sport avec des pays comme l'Allemagne et les Pays-Bas qui, mieux préparés, profitent au maximum de l'ouverture des studs-books<sup>1</sup>.

L'avenir de la filière équine régionale requiert donc une réelle vigilance d'autant que de récentes évolutions, notamment en matière d'étalonnage et de génétique, viennent en accentuer la vulnérabilité. De l'avis même d'un grand nombre d'experts reconnus, la question de l'étalonnage et de la génétique, à savoir "la sélection par les éleveurs et les étalonniers de caractères transmissibles d'une génération à l'autre dans un souci d'amélioration de ce patrimoine génétique", revêt en la matière et sans contestation possible une importance primordiale. C'est donc en maintenant une génétique de qualité dans les élevages régionaux qu'il sera possible à la Basse-Normandie de conserver son leadership sur la scène nationale et de conforter son rang au plan international.

---

<sup>1</sup> Le stud-book (de l'anglais stud, écurie, haras... et de book, livre, répertoire...) correspond en quelque sorte à un référentiel officialisant principalement la généalogie et les résultats des chevaux de race, leur attribuant d'une certaine manière une certification d'origine.

C'est pour cette raison que le Conseil Economique et Social Régional a considéré indispensable et légitime de mener une réflexion, en forme d'étude, sur l'avenir de l'étalement et de la génétique équine au niveau régional.

L'avis proposé par le CESR reposera sur trois approches successives ; la première opérera une présentation succincte de la filière avec en particulier une mise en exergue de ses spécificités ; la deuxième sera consacrée à l'appréciation et à la détermination objectives de la situation actuelle des élevages bas-normands en matière de qualité génétique détenue ; la troisième, enfin, aura pour objectif de cerner et de décrire les enjeux, les orientations et les stratégies souhaitables à mettre en œuvre tant au niveau national que régional pour conforter et développer la filière équine bas-normande et lui permettre d'accéder à un rang mondial conforme à ses potentialités et à ses ambitions.

## **1. LA FILIERE EQUINE EN BASSE-NORMANDIE**

Non seulement les activités équines présentes en Basse-Normandie sont nombreuses mais encore sont-elles organisées et réparties de telle manière qu'elles constituent une véritable filière. Aux élevages de trotteurs, de galopeurs et de chevaux de sports, particulièrement développés, il faut ajouter ceux de chevaux de trait, de poneys, d'ânes et, plus largement, de chevaux de loisirs.

Au-delà des paramètres chiffrés usuellement avancés pour illustrer l'importance de la filière équine bas-normande (importance du cheptel, du chiffre d'affaires, des emplois...), il convient pour bien démontrer le haut niveau de développement de cette activité au plan régional d'insister sur la prédominance du secteur compétition, la présence d'un pôle de compétitivité et d'un secteur recherche de premier plan.

- **Un secteur compétition prédominant**

Si la filière équine régionale est composée d'un large éventail d'activités, elle est cependant dominée par les secteurs des chevaux de courses (pur-sang et trotteurs) et à un moindre degré par le cheval de sport.

Les dernières victoires obtenues dans des prix prestigieux par des chevaux nés et élevés en Basse-Normandie illustrent à cet égard la qualité génétique de l'élevage. Ainsi, en 2007, deux trotteurs bas-normands ont remporté des courses prestigieuses. "Offshore Dream" a gagné le Grand Prix d'Amérique et "One du Rib" le Prix du Cornulier, course la plus réputée au trot monté.

Dans le secteur des chevaux de courses pur sang, les grandes victoires en plat se font un peu plus lointaines puisqu'il faut remonter au succès de "Bago" en 2004 dans le célèbre Prix de l'Arc de Triomphe couru à Longchamp et à la deuxième place prise par "Pride" en 2006 dans cette même épreuve après avoir gagné cette même année le Grand Prix de St Cloud. L'élevage bas-normand, dans cette dernière discipline, semble donc éprouver des difficultés à remporter de grandes victoires ; lorsque c'est le cas, le cheval est issu d'un élevage bas-normand mais pas obligatoirement d'un étalon stationné en région.

Concernant les épreuves d'obstacles, l'élevage bas-normand détient aujourd'hui une étoile montante avec "Or Noir de Somoza", cheval né et élevé dans l'Orne qui a remporté cette année un grand nombre d'épreuves.

Le secteur des chevaux de sport connaît, de façon comparable, une très grande réussite dans les concours internationaux. On peut citer à titre d'exemple "Flipper d'Elle", "Diamant de Sémilly" et plus récemment "Idéo du Thot" qui a pris la 3<sup>ème</sup> place à la finale 2006 de la Coupe du Monde sous la selle de "Beat Maendli" (sous selle étrangère).

Pour compléter cet aperçu, il faut rappeler la présence en Basse-Normandie de 31 hippodromes (2<sup>ème</sup> rang national) dont trois sont gérés par les sociétés mères du trot et du pur sang : Caen et Cabourg pour le trot, Deauville pour le galop.

Le tableau n° 1 illustre l'importance du secteur courses en Basse-Normandie. Il convient de préciser que la première place au niveau national est généralement occupée par l'Île de France.

Indicateurs	Basse-Normandie	France	Rang
Montant des enjeux au pari mutuel sur hippodrome (euros)	19 320 672	213 519 167	2
Nombre d'hippodromes en activité	31	248	2
Nombre de réunions de courses	266	2 263	3
Nombre d'entraîneurs	523	2 823	2
Nombre de chevaux à l'entraînement	5 815	27 014	2

**Tableau n° 1 : Indicateurs de l'importance du secteur courses en Basse-Normandie**

*Source : SECF, FNCF et France Galop en 2005*

Le secteur des chevaux de sport connaît également en Basse-Normandie un développement considérable : 267 clubs équestres (17 000 licenciés), nombres en quasi doublement en une décennie. La valorisation des chevaux de concours est réalisée par un nombre important de cavaliers de niveau Pro 1 (33) et de niveau Pro 2 (174)<sup>2</sup>. Un certain nombre d'entre eux se distingue sur les concours nationaux et internationaux ; on peut citer Florian Angot ("First de Launay"), Reynald Angot (champion du monde par équipe senior en 2002 à Jerez), Laurent Goffinet sur Flipper d'Elle, Eric Levallois sur Diamant de Semilly...

- **Une activité labellisée pôle de compétitivité**

L'appel à projet sur les pôles de compétitivité a abouti courant 2006 à la sélection du projet bas-normand sur la filière équine comme pôle à vocation nationale.

Porté par le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie et reposant sur une forte concentration d'élevages, de savoir faire techniques, de structures de premier plan (deux Haras nationaux, un Centre de Promotion de l'Élevage (CPE), un aéroport

<sup>2</sup> Pour mémoire, en 2001, la Basse-Normandie comptait 35 cavaliers classés en Pro 1 et 188 classés en Pro 2.

spécialisé, une halle des ventes, un centre de ressources pour l'emploi - Equi-Ressources - et la formation...) et des outils de recherche de haut niveau, le pôle de compétitivité équin soutient trois objectifs majeurs :

- appuyer la recherche et l'innovation et en particulier mettre en place un centre de recherche équin de niveau mondial ;
- renforcer l'appareil de formation au travers notamment d'une qualité améliorée et d'une offre élargie en termes d'enseignement de niveaux III, II et I ;
- encourager un développement à l'international en accompagnant les entreprises dans leurs projets et dans leur capacité à s'ouvrir à la concurrence et aux marchés équins internationaux.

### • Des structures de recherche de premier plan

La Basse-Normandie dispose d'un des tout premiers pôles de recherche équine en France doté, en outre, de quelques composantes de niveau international. Il est constitué de l'Institut de Pathologie du Cheval situé à proximité de Caen (Dozulé) dans le Calvados, avec en son sein le Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices du Cheval (CIRALE) et le Laboratoire d'Etudes et de Recherche en Pathologie Equine (LERPE) dépendant de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), et, par ailleurs, du laboratoire départemental Frank Duncombe disposant d'outils de diagnostic pointus répondant aux besoins de l'élevage et de l'entraînement. Il faut également signaler la présence de la jumenterie du Haras du Pin qui est un centre d'expertise indépendant en reproduction, en parasitisme et en alimentation-pâturage ainsi que l'existence à l'Université de Caen Basse-Normandie de laboratoires effectuant des recherches dans le domaine animal.

## 2. DIAGNOSTIC DE LA GENETIQUE EQUINE EN BASSE-NORMANDIE

La question de la génétique, c'est-à-dire en premier lieu de la capacité à disposer sur le territoire régional d'étalons et de juments de premier plan, revêt une importance primordiale puisqu'elle détermine l'attractivité de la filière ou a contrario sa perte progressive de substance.

La situation actuelle de l'élevage bas-normand en matière de qualité génétique peut être appréciée tant aux niveaux national qu'international, ces visions hiérarchisées, à bien des égards distinctes, permettant de poser un diagnostic différencié de la filière selon le niveau observé.

Cette analyse repose sur les données statistiques issues de la base SIRE établie et gérée par les Haras nationaux. Elle permet de donner une vision dynamique et comparative de l'élevage équin bas-normand aux niveaux national et international. L'appréciation de la qualité génétique de l'élevage régional est dès lors opérée au travers de palmarès, de classements liés à l'élevage mais aussi à la compétition. Cette appréciation quantitative et qualitative de l'élevage régional est

faite par secteur d'activité, autorisant ainsi une mise en évidence des spécificités caractérisant les différentes composantes qui constituent la filière équine régionale.

- **Le secteur pur sang affecté par une forte internationalisation des échanges**

Au plan hexagonal, la Basse-Normandie occupe une place prépondérante : 43 % des éleveurs et des étalons pur sang, 57 % des saillies, 86 % des étalons les plus cotés à la saillie... Cette situation pourrait être considérée comme plus que confortable si elle n'était pas contrebalancée par un rang déclinant au plan international.

Mais avant d'expliciter cette évolution, il convient d'apporter quelques éléments d'information indispensables à la compréhension du fonctionnement du secteur pur-sang en termes de reproduction.

Les modes autorisés de reproduction pour le pur sang reposent sur la monte naturelle et excluent les produits issus d'insémination artificielle et l'utilisation des transferts d'embryons. Le stud-book français du cheval pur sang s'inscrit également dans un contexte international. Ainsi, les chevaux pur sang inscrits au stud-book français sont autorisés à courir sur tous les hippodromes du monde et les chevaux pur sang inscrits aux stud-books étrangers peuvent venir participer aux courses françaises les plus richement dotées. Par ailleurs, le recours à la monte naturelle oblige donc les éleveurs à déplacer les juments vers les étalons dits "performers" afin de bénéficier de la meilleure génétique.

Cette ouverture bénéficie aujourd'hui à certains pays placés en situation favorable en raison notamment des prélèvements fiscaux et sociaux moins élevés. accordés par l'Union Européenne. C'est en particulier le cas de l'Irlande et à un moindre degré de l'Angleterre.

Ces explications fournies, il faut maintenant situer l'élevage français de pur sang (concentré en Basse-Normandie) dans le concert international pour mesurer l'évolution préoccupante qui le caractérise.

En Europe, sur 55 étalons dont le prix de saillies est égal ou supérieur à 15 000 euros, 30 sont basés en Irlande, 20 en Angleterre, 3 en France et 2 en Allemagne. Sur les mêmes bases comptables, les Etats-Unis en comptent 92 dont certains affichent un prix de saillie à 55 000 euros avec un maximum à 370 000 euros !

En outre, selon le Syndicat des éleveurs de chevaux de sang, les poulinières françaises exportées à la saillie (près de 800 en 2006) concentrent 80 % de la qualité génétique de l'élevage hexagonal.

Pour compléter cette présentation, il suffit d'observer l'évolution de la proportion de ventes de yearlings à Deauville issus d'étalons stationnés en France. Ainsi, est-on passé de 46 % en 1990 à 15 % en 2006. Il en va de même pour le pourcentage de vainqueurs dans les courses françaises de groupe où le ratio est tombé de 34 % en 1990 à 21 % en 2006 ; encore faut-il préciser que ces 21 % incluent des gagnants dont le père est stationné à l'étranger mais "assimilé".

La situation de l'élevage bas-normand de pur sang s'est donc dégradée, du moins à l'échelle internationale, et a conduit les professionnels de ce secteur à mettre en œuvre un plan de relance pour l'élevage basé sur deux grandes séries de mesures.

Il s'agit d'une part de verser à l'éleveur une prime à 150 % (de l'allocation) pour les produits résultant du croisement d'un père et d'une mère qualifiés. D'autre part, une aide à l'achat de reproducteurs de qualité a été instaurée. En outre, certaines avancées en matière fiscale ont été obtenues : TVA à 5,5 % et possibilité d'immobiliser les chevaux dès la naissance dans la comptabilité.

- **Un secteur trot préservé**

Le règlement du stud-book du Trotteur Français garantit aujourd'hui une certaine protection pour les professionnels français de ce secteur vis-à-vis des autres pays producteurs de trotteurs que sont les Etats-Unis et les pays scandinaves (Suède, Norvège, Finlande) pour ne citer que les plus importants. Le règlement du stud-book du Trotteur Français est géré principalement à l'échelle française<sup>3</sup> et "sont seuls admis à porter l'appellation Trotteur Français les animaux inscrits au stud-book du Trotteur Français ou à un registre tenu à l'étranger officiellement approuvé".

Par convention, des trotteurs autres que français peuvent concourir dans certaines épreuves ouvertes, dites européennes et internationales, ces dernières représentant 16 % des allocations distribuées dans les courses françaises pour le secteur trot.

Concernant les techniques de reproduction, seuls les produits qui n'ont pas été conçus par semence transportée ou par transfert embryonnaire (sauf dérogation) peuvent être inscrits au stud-book du Trotteur Français ; la technique du clonage est également exclue. En outre, le nombre de saillies annuelles par étalon reconnu améliorateur est limité à 100. Ces mesures ont pour effet d'induire un nombre important d'étalons à la saillie et, par ailleurs, d'instaurer une obligation pour les éleveurs d'amener les poulinières au lieu de stationnement de l'étalon.

Ainsi, le secteur du trot connaît une concurrence internationale limitée puisque finalement cette filière évolue principalement dans un cadre hexagonal ; cette situation le préserve d'une éventuelle évasion de la génétique hors du territoire national et permet, à tout le moins, d'en contrôler la diffusion au niveau européen.

Cependant les professionnels de ce secteur ont mis en place un Plan Cadre Français pour la période 2005-2015. Ce plan consiste en plusieurs orientations. La première concerne l'élevage avec pour objectifs de réduire le nombre de poulinières de 4 000 unités sur 16 545 présentées en France à la reproduction en 2006, de réduire également le nombre de naissances de 3 000 unités et de limiter le nombre de chevaux qualifiés. Les moyens pour y parvenir consistent à restreindre l'accès à la reproduction et à baisser les temps de qualification.

---

<sup>3</sup> Une douzaine de pays à l'échelle européenne est également habilitée à tenir un registre.

La seconde orientation concerne les courses avec pour objectif de mettre en place une politique favorisant les jeunes chevaux et instituant une sélection plus rigoureuse des chevaux à partir de 5 ans.

Ce plan doit permettre au système trot français d'assainir et de relancer l'économie de ce secteur (soutien des prix de ventes pour des yearlings présentant un papier génétique de qualité...) et de préparer les élevages concernés à une confrontation internationale.

Au plan national, la Basse-Normandie concentre l'essentiel de la génétique de la race trotteur et rassemble ainsi 85 % des étalons dont le prix de saillie est supérieur à 6 000 euros. Il en va de même du classement des élevages opérés sur la base des gains obtenus en course.

Une préoccupation vient toutefois assombrir ce tableau. L'Union Européenne veut libéraliser la prise de paris à d'autres opérateurs que le PMU. Si cette intention venait à être concrétisée, la redistribution des fonds (allocations des courses et primes aux éleveurs) prélevés par le PMU pourrait être diminuée, voire supprimée, affectant dès lors négativement la rentabilité et l'équilibre économiques des élevages bas-normands de Trotteurs Français avec des répercussions tant sur la profession que sur l'emploi.

#### • **Le secteur des chevaux de sport face au défi de l'internationalisation**

Le secteur des chevaux de sport connaît depuis quelques années une ouverture des stud-books aux étalons étrangers, ce qui a eu pour effet de donner à cet élevage une dimension internationale. Cette évolution est facilitée, d'une part, par l'absence de contraintes au niveau des techniques de reproduction et, d'autre part, par la non limitation du nombre de saillies réalisées par un étalon.

Cette déréglementation des techniques de reproduction, doublée d'une ouverture à l'international, présente l'avantage de donner la possibilité aux éleveurs français et donc bas-normands, d'une part, de bénéficier des apports de la génétique étrangère sans avoir à déplacer les juments, et d'autre part, de vendre des saillies sur le marché international.

En revanche, faute d'une structuration autorisant des apports en capitaux suffisants, il est désormais de plus en plus difficile aux éleveurs français de rivaliser avec les concurrents financièrement mieux armés que sont les allemands et les hollandais pour ne citer que les principaux.

Prenant en compte cette évolution et cette situation préoccupantes, le syndicat des éleveurs, association nationale de race, a mis en place fin 2005 un schéma d'élevage instituant notamment des encouragements pour les éleveurs performants. Pour les chevaux de selle, ces mesures ont pris la forme de primes :

- une "prime aux naisseurs" destinée aux éleveurs ayant des résultats en sport équestre ;
- une "prime d'aptitude à la compétition équestre", nommée PACE, destinée aux éleveurs de chevaux de sport favorisant l'amélioration génétique du cheptel par l'utilisation de bonnes poulinières dont le niveau de testage est satisfaisant.



Au plan national, la Basse-Normandie se situe en tête des régions d'élevage de chevaux de selle français. Ainsi, en 2006, détenait-elle 23 % du nombre total des élevages concernés (contre 14 % en 1996) et 35 % du nombre d'élevages ayant fait saillir trois juments et plus dans l'année. Parallèlement, la qualité des étalons bas-normands est indéniable et se traduit, entre autres, par une attractivité certaine. C'est pourquoi les 162 étalons répertoriés en Basse-Normandie (31 % des étalons français) accomplissent 42 % des saillies enregistrées en France et, en 2006, ont sailli 892 juments domiciliées hors de la région.

Il convient de souligner que l'activité d'étalement est partagée entre haras privés (138 étalons et 2 611 saillies comptabilisées) et Haras nationaux (24 étalons et 1 693 saillies).

Cette qualité génétique avérée est corroborée par l'excellence des résultats obtenus en compétition. A cet égard, au palmarès national des éleveurs, les cinq premières places sont occupées par cinq éleveurs manchois.

Toutefois, ce constat très positif établi à l'échelon national est assombri par une situation plus mitigée quant à la place occupée à l'international. L'ouverture des stud-books aux étalons étrangers, qui constitue l'une des formes revêtues par l'internationalisation, risque à terme de diluer dans la masse la génétique de l'élevage bas-normand. En outre, le fait de vouloir conserver un élevage essentiellement axé sur le cheval de selle français, élevage caractérisé par une réglementation plus contraignante en matière de croisement de race, est de nature à handicaper à terme les éleveurs français face à leurs concurrents étrangers. On observe d'ores et déjà une diminution de la qualité des résultats des chevaux issus de l'élevage régional.

- **Le secteur poneys de selle, chevaux de trait et ânes**

Ces trois dernières formes d'élevage occupent au sein de la filière équine régionale une place originale mais économiquement modeste.

Concernant l'activité poney, la plus importante des trois, les éleveurs situés en Basse-Normandie représentent 25 % de l'ensemble comptabilisé en France avec des étalons cependant caractérisés par une faible attractivité.

Deux races (cob normand et percheron) constituent l'essentiel des effectifs de chevaux de trait répertoriés en région. Comme pour les poneys, le taux d'attractivité des étalons concernés demeure très limité.

Enfin, les races asines, avec 155 éleveurs, occupent une place respectable au plan national (23 % de la totalité des éleveurs). L'âne du Cotentin et l'âne normand sont les deux principales espèces présentes sur le territoire régional. Elles connaissent depuis plusieurs années un très net regain d'intérêt.

### **3. ENJEUX ET ORIENTATION POUR UNE FILIERE EQUINE BAS-NORMANDE RECONNUE INTERNATIONALEMENT**

La filière équine bas-normande se trouve en quelque sorte à la croisée des chemins : alors que son leadership est incontesté au plan national, sa position parmi les régions de tête au niveau international se trouve compromise. Dès lors, deux stratégies sont envisageables :

- ou conforter l'excellence du positionnement hexagonal, ce qui constitue en quelque sorte un scénario de repli sur soi ;
- ou, avec ambition, développer ses atouts et pallier ses faiblesses et, dès lors, revendiquer une place parmi les régions qui comptent internationalement dans la filière et l'économie équines.

Compte tenu des avantages intrinsèques qui caractérisent la filière équine bas-normande et des efforts qu'elle consent depuis plus de 10 ans pour s'équiper, pour se structurer, en un mot pour se développer, le choix des professionnels de ce secteur et des pouvoirs publics doit s'opérer en faveur du second scénario, de loin le plus fédérateur et le plus porteur d'ambitions et d'expansion.

Cette détermination doit évidemment intégrer une action volontariste en direction d'une amélioration de la génétique et ce dans la plupart des secteurs équins que ce document a décrits : galop, chevaux de sports, trot et parallèlement chevaux de loisirs (chevaux de trait, poneys, ânes...).

Mais si la concentration des efforts de la filière sur ce seul axe apparaît indispensable, elle ne pourrait à elle seule permettre aux activités équines régionales de rejoindre le haut niveau international. C'est donc vers une approche globale qu'il est nécessaire de s'orienter et ainsi vers une prise en considération de l'ensemble des activités contribuant au bon positionnement de ce secteur : recherche, formation et offre de services accrue.

C'est finalement sur la base d'une stratégie d'ensemble, cependant hiérarchisée, qu'il faut concevoir le développement futur de la filière équine bas-normande pour qu'elle s'inscrive durablement dans le concert des régions internationalement reconnues en matière équine.

Mais avant d'évoquer les orientations et les préconisations souhaitables au triple plan de la recherche, de la formation et d'une offre étendue de services, il convient d'évoquer deux problématiques de nature supra-régionale, en l'occurrence la fiscalité et le risque d'ouverture à la concurrence des paris hippiques.

#### **3.1. Une situation fiscale préjudiciable**

L'activité équine française, d'autant plus confrontée à la lourdeur avérée des prélèvements de nature sociale et fiscale qu'elle est fortement consommatrice de main d'œuvre, doit aussi affronter des distorsions de concurrence du fait notamment de régimes fiscaux dérogatoires accordés par l'Union Européenne à l'Irlande.

Ces distorsions (cf. tableau n° 2) sont telles qu'il est impossible sinon difficile aux élevages français, en particulier de pur sang, d'affronter à armes égales ce concurrent direct. Cette situation a pour double effet de favoriser l'afflux de capitaux étrangers au profit de la filière équine irlandaise et de voir les étalons pur sang d'origine bas-normande exploités outre-manche de même que des séjours prolongés également outre-manche des juments bas-normandes à des fins de saillies.

	<b>Irlande</b>	<b>France</b>
<b>Étalement</b>		
- Vente de saillies	non imposé	bénéfices agricoles
- Vente de parts	non imposé	plus values professionnelles
- Vente de l'étalon	non imposé	plus values professionnelles
<b>Impôt sur les sociétés</b>	12,5 %	33,33 %
<b>Impôt agricole</b>	comparable	comparable
<b>TVA</b>	2,3 %	5,5 %

**Tableau n° 2 : Etat comparatif des fiscalités française et irlandaise dans l'activité équine**

La question fiscale revêt donc une grande importance et un réexamen de celle-ci, dans le sens notamment d'une harmonisation, s'impose surtout si l'on se fixe pour objectif de conserver voire de rapatrier une qualité génétique concurrentielle (via les étalons mais également via la jumenterie) pour la filière équine française et en particulier bas-normande.

C'est principalement sur les opérations réalisées à l'occasion de l'achat de la génétique, de son exploitation et de sa valorisation (saillies, ventes de yearlings...) que des aménagements fiscaux doivent être mis en œuvre. Il pourrait s'agir de mesures de défiscalisation, partielle ou totale, sur les achats de parts d'étalon, d'avantages fiscaux consentis à l'occasion de l'achat de chevaux "performers", de prise en charge de tout ou partie des intérêts d'emprunts souscrits pour l'acquisition de reproducteur de qualité, de révision du seuil d'imposition des plus values réalisées à l'occasion de la vente d'un cheval...

### **3.2. Le risque d'une ouverture à la concurrence des paris hippiques**

Le 27 juin 2007, la Commission Européenne adressait au gouvernement français une note lui intimant d'ouvrir le secteur des paris à la concurrence. Cette injonction concerne plus précisément les casinos, la Française des jeux et le Pari Mutuel Urbain (PMU). Ce dernier, qui n'est pas une structure à but lucratif, redistribue l'argent des paris aux joueurs (72,8 %), à la filière hippique (14,3 %) et à l'Etat (12,7 %). Ainsi, le secteur courses bénéficie d'environ 1,2 milliard d'euros ; 49 millions vont également aux Haras nationaux et 9 millions au fonds "Eperon", c'est-à-dire à la filière cheval hors courses.

Pour défendre ce mode de fonctionnement - autorisation de parier en échange d'une contribution à l'élevage équin -, la France met notamment en avant le fait que, dans les pays passés au bookmaking (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie...), les financements de la filière hippique ont diminué et l'activité course a fondu.

Cette évolution n'a donc bénéficié à personne sauf aux sociétés organisatrices de paris, basées pour une grande partie d'entre elles dans des paradis fiscaux.

Le gouvernement français cherche un compromis acceptable, c'est-à-dire une ouverture maîtrisée avec des garanties et autorisant un maintien du financement de la filière hippique. Faut de quoi, c'est devant la Cour de Justice Européenne qu'aboutirait ce dossier, instance devant laquelle la France gagne très rarement.

### **3.3. Doter la filière équine bas-normande d'un environnement de haut niveau**

Si l'obtention de conditions fiscales moins pénalisantes par rapport à la concurrence internationale de même que la reconquête d'un potentiel génétique de haut niveau apparaissent être des conditions indispensables au positionnement de la filière équine régionale au sein de l'élite mondiale, il n'en demeure pas moins que la constitution d'un environnement attractif est un élément déterminant pour atteindre cet objectif d'excellence.

En ce sens, il apparaît donc nécessaire de faire porter l'effort sur trois enjeux impératifs pour le développement de la filière que sont la recherche et l'innovation, la formation et une offre de services haut de gamme. Ces trois domaines doivent faire l'objet d'une convergence des efforts de la profession et des pouvoirs publics car ils sont uniquement tributaires de la capacité régionale et nationale à les mettre en œuvre. A cet égard, la constitution d'un pôle de compétitivité vient à point nommé et ses objectifs stratégiques principaux (qualité, recherche, innovation, formation, développement économique des services et positionnement international), correspondent opportunément au déploiement en Basse-Normandie d'un environnement attractif et favorable au développement de la filière équine.

- **Impulser un pôle de recherche équin de niveau mondial**

Dotée d'outils de recherche reconnus chacun pour ses qualités propres, la filière équine bas-normande pâtit en la matière d'une absence de structuration globale. Plus prosaïquement, elle n'est pas considérée, de l'extérieur surtout, comme dotée d'un véritable pôle de recherche. Cette situation nuit à l'attractivité de la filière.

Pour donner à la recherche équine régionale une lisibilité et une notoriété globale accrues, il apparaît indispensable, du moins dans un premier temps, de regrouper ces différents organismes sous une structure commune dont la forme (GIP, GIE, GIS, association...) <sup>4</sup> reste à déterminer en fonction de critères cumulatifs d'efficacité : souplesse, réactivité, coût, capacité à évoluer. Il faut donc rendre ce pôle lisible et visible en lui octroyant une appellation ; il faut également le munir d'une ingénierie technico-économique susceptible de préparer et de soutenir les dossiers, d'entreprendre les démarches auprès des partenaires et d'opérer les recrutements

---

<sup>4</sup> GIP : Groupement d'Intérêt Public.  
GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique.  
GIE : Groupement d'Intérêt Economique.

de chercheurs et de techniciens indispensables au développement de chacun des organismes de recherche composant ce pôle.

Outre une structuration améliorée, la recherche équine bas-normande doit se renforcer pour prétendre à la comparaison avec des pôles reconnus comme Newmarket (Grande-Bretagne) ou Lexington (Etats-Unis). Or l'espace à combler pour parvenir à cette taille critique est franchissable dans des délais sans doute compatibles avec les ambitions affichées par la filière. En effet, les deux pôles anglais et américains comptent chacun environ 200 chercheurs et techniciens. Ceci signifie que la recherche équine bas-normande pour atteindre une dimension comparable doit, d'une part, multiplier par deux ses effectifs de chercheurs et de techniciens, et d'autre part, comme précédemment suggéré, les fédérer.

Cette ambition est d'autant plus réalisable et défendable que l'existence en Basse-Normandie d'un pôle de compétitivité équin rend cet objectif tout à fait légitime. On serait sinon en droit de s'interroger sur la justification réelle et sur la volonté politique présidant à la mise en œuvre des pôles de compétitivité.

En outre, l'augmentation progressive du nombre de chercheurs et de techniciens, autrement dit du potentiel de recherche équine, est de nature à impulser un effet dynamique susceptible d'avoir un impact plus large, en particulier auprès de l'Université de Caen-Basse-Normandie au sein de laquelle les travaux d'un certain nombre d'unités de recherche et de laboratoires pourraient être orientés en partie vers le cheval.

Cette indispensable croissance est subordonnée à la concrétisation de plusieurs objectifs.

Tout d'abord, et de façon prioritaire, il faut obtenir le transfert en Basse-Normandie (Caen-Dozulé) du département "grands animaux" de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA), a minima pour sa partie équine. Il provoquerait l'arrivée de formations vétérinaires et para-vétérinaires spécialisées avec leur environnement d'enseignants-chercheurs et de doctorants. Cette implantation nécessite par ailleurs la création d'un hôpital équin, support indispensable à la recherche.

Les avantages et les progrès que susciterait cette structure sont multiples :

- réponse améliorée aux urgences et aux pathologies lourdes ;
- mise à la disposition de l'ensemble des professionnels de santé d'un matériel de haut niveau ;
- constitution d'un outil inégalé de formation et d'information pour les professions vétérinaires et para-vétérinaires qui doivent, par ailleurs, convenir du bien-fondé et de l'utilité de ce projet pour l'ensemble de la filière ;
- enfin et de façon plus que probable, renforcement de l'attractivité de la filière équine et du territoire bas-normands.

D'autres axes doivent être dégagés pour contribuer à la constitution d'un pôle de recherche équine de haut niveau en Basse-Normandie.

Il en va ainsi de la mise en œuvre de recherches dans le domaine sanitaire et en particulier en virologie et en bactériologie, allant dans le sens du typage de nouveaux agents pathogènes et de la mise au point de vaccins. Cette orientation offre l'intérêt d'associer recherche publique et privée.

Egalement, le développement de la recherche en génétique, sous l'égide notamment du projet "GENEQUIN" (porté par CIRALE), doit permettre de mieux établir les relations entre pathologies et génétique.

La maîtrise de la reproduction, plus en termes de transferts de technologies que de recherche pure, est une autre orientation qu'il convient d'appuyer et ce d'autant plus que la Basse-Normandie dispose avec la jumenterie du Pin d'un atout indéniable.

La thématique "nutrition alimentaire du cheval athlète" doit enfin être mieux exploitée.

Pour conclure ce développement consacré à la recherche, il faut souligner que l'effort prôné en faveur de l'émergence puis du déploiement en Basse-Normandie d'un pôle de recherche équine de niveau comparable à ceux présents en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis n'a territorialement d'intérêt que s'il est relayé par un dispositif global de transfert de technologies et de connaissances à destination et au profit de l'ensemble des acteurs économiques constitutifs de la filière équine.

- **Rendre plus performant l'appareil de formation**

La formation constitue un domaine d'action que la filière équine doit de plus en plus prendre en considération. Trois raisons au moins motivent cette affirmation. Tout d'abord, la recherche de l'excellence sinon d'une qualité avérée de la filière équine bas-normande est tributaire de l'existence d'un dispositif de formation répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs exprimés par les professionnels.

Par ailleurs, il va de soi que l'attribution et le maintien du label pôle de compétitivité sont conditionnés, entre autres, par la présence d'un appareil de formation de qualité.

Enfin, il est nécessaire de doter le secteur des formations équines dispensées en Basse-Normandie d'une offre d'enseignements plus étoffée qu'elle ne l'est aujourd'hui pour accompagner à la fois l'évolution qualitative des métiers actuels et l'émergence de nouveaux métiers.

De façon schématique, trois grandes orientations pourraient structurer la politique de formation dans le domaine équin en Basse-Normandie dans les années à venir.

Il convient tout d'abord de diagnostiquer et d'adapter l'appareil de formation opérant dans le secteur équin. La signature, récente, d'une Charte Qualité Emploi-Formation avec le Conseil Régional va dans ce sens. Pour compléter ce processus, la mise en œuvre future d'un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) devrait faire l'objet d'une réflexion.

Il faut aussi rappeler que le dispositif Equi-Ressources, désormais opérationnel, est de nature à contribuer à une meilleure adéquation emploi-formation au profit de ce secteur d'activité.

Il apparaît également utile d'élargir l'offre de formation. Cette orientation répond au simple constat opéré de façon liminaire, à savoir que l'essentiel des formations dispensées en région Basse-Normandie dans le domaine équin, notamment en matière d'élevage et d'entraînement du cheval de compétition, relève des niveaux V et IV. En cours de résolution avec l'ouverture en 2006 d'une licence professionnelle "Management et gestion des entreprises de la filière cheval" à l'IUT d'Alençon, cette déficience pourrait être palliée avec la mise en place d'un master "of equine sciences and business", associant les Universités de Caen (IAE) et de Kentucky, et l'ENESAD de Dijon<sup>5</sup>.

Cette intention d'offrir un éventail élargi de formations doit aussi tirer parti du transfert souhaité à Caen-Dozulé du département "Grands Animaux" de l'ENVA autorisant la mise à disposition de nouveaux enseignements vétérinaires et para-vétérinaires.

La mise en place d'un module de formation à destination des cavaliers professionnels (chevaux de sport) participe aussi à cette inflexion de l'appareil de formation. De même, l'ouverture vers l'international est un objectif auquel le projet de créer des bourses (de type Erasmus) pour suivre à l'étranger des formations pourrait contribuer.

Enfin, la création d'un campus équin au Haras du Pin destiné à l'accueil permanent ou ponctuel de formations dispensées usuellement par d'autres organismes (lycées agricoles, Maisons Familiales et Rurales...) constitue un concept de nature à renforcer les palettes d'activité de ce site.

- **Etoffer l'offre de services à la filière**

La volonté de faire de la Basse-Normandie une terre d'excellence en matière équine est conditionnée non seulement par une montée en puissance du secteur de la recherche et par une amélioration concomitante du système de formation mais aussi par l'opportunité de pouvoir proposer aux professionnels une offre de services de haut niveau à même de répondre à la plupart des besoins recensés et exprimés par ce secteur d'activité.

Il s'agit donc de promouvoir une offre globale de services au profit de la filière équine régionale. Cette démarche devrait avoir pour effet de consolider le secteur dans son ensemble et de lui donner les moyens d'être attractif et de se développer. Ainsi, au fur et à mesure que le secteur équin bas-normand poursuivra sa croissance, l'offre de services aux entreprises accompagnera cet essor, certains services haut de gamme pouvant même s'implanter en raison de la présence d'un potentiel commercial suffisant.

---

<sup>5</sup> Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon.

Cinq services ou types de services répondent principalement à cette stratégie de développement.

- Il en va ainsi de la mise en place d'incubateurs d'entreprises innovantes qui correspond à une véritable nécessité. Deux incubateurs pourraient ainsi être créés, l'un au Pin, axé sur la reproduction et la nutrition équin, et l'autre à Dozulé en liaison avec la recherche vétérinaire (pathologies, locomotion...), sous l'égide bien entendu de Normandie Incubation.
- La création de pépinières d'entreprises apparaît également indispensable, en particulier dans chacun des trois sites névralgiques de la filière équine, c'est-à-dire à Saint-Lô (au sein du CPE) à destination des jeunes cavaliers, à Dozulé et au Pin.
- Pour ce qui concerne les entreprises liées à l'environnement de la filière équine mais ne relevant pas des activités d'élevage et d'entraînement, des partenariats pourraient être conclus avec les compagnies consulaires et avec les organismes de développement économique afin d'accompagner ces entreprises dans les différentes phases de création et de croissance, et au besoin, dans leur ouverture à l'international.
- L'organisation de dispositifs de veille, qu'ils soient économiques ou sanitaires, va dans le sens d'un renforcement des performances globales de la filière équine bas-normande. En termes d'intelligence économique, une telle mission pourrait être menée de concert, au moins dans un premier temps, par le pôle de compétitivité et par le Conseil des Chevaux. Pour ce qui concerne le domaine sanitaire, la situation, actuellement insatisfaisante en termes de vaccination et perfectible au plan de la détection des épizooties, nécessite très probablement la mise en œuvre d'un dispositif comparable à ce que le secteur bovin a su mettre en place sous la forme d'un groupement de défense sanitaire.
- La mise en place d'un système de recueil et d'analyse d'informations économiques à partir des résultats des entreprises de la filière apparaît par ailleurs indispensable à l'évaluation et à l'affichage des évolutions de la filière.
- Enfin, la filière équine bas-normande ne peut faire l'économie de la mise en œuvre d'une politique de communication et de coopération, à la fois structurée et amplifiée, à usage interne et externe, et à dimension nationale et internationale. Une telle politique devrait incorporer des cibles et des objectifs à la fois variés et ambitieux, d'autant que la Basse-Normandie est candidate à l'organisation en 2014 des Jeux Mondiaux Equestres.

Cette politique de communication passe tout d'abord par l'accomplissement d'un effort de vulgarisation des progrès et des innovations technologiques vers l'ensemble des professionnels.

Le développement d'une communication et de relations avec les autres pôles d'excellence équin (Lexington, Newmarket, Irlande...) mais aussi avec des pays dotés de marges de progression intéressantes (Nouvelle-Zélande, émirats arabes, Australie, Chine...) est un autre axe à stimuler.

Si cette politique d'ouverture va de pair avec l'affirmation de la vocation internationale du pôle équin bas-normand, il ne faut pas pour autant négliger les



potentialités de coopération avec les régions voisines et notamment avec les Pays de la Loire (Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes, Ecole Nationale d'Equitation de Saumur...).

Enfin, la Basse-Normandie, en tant que terre reconnue du cheval, doit être le théâtre de grandes manifestations hippiques récurrentes aussi bien dans les domaines du galop, du trot que des sports équestres. Dans cet ordre d'idées, c'est bien évidemment que le CESR apporte officiellement son appui à l'organisation en 2014 en Basse-Normandie des Jeux Mondiaux Equestres.

\* \*  
\*

**Pour conclure cet avis**, il convient de rappeler et de souligner que la question de la génétique et de l'étalement revêt une grande importance pour l'avenir à moyen et à long termes de la filière équine bas-normande. Si les secteurs du galop et du trot ont élaboré et mis en vigueur ces dernières années des plans de relance destinés à améliorer ou à préserver leur positionnement vis-à-vis de la concurrence internationale, d'autres secteurs équins gagneraient à s'inspirer de telles démarches. Le secteur du cheval de sport est de ceux-ci et l'internationalisation croissante qui caractérise ce segment de l'activité équine peut, si rien n'est fait au plan français pour la maîtriser, aboutir à plus ou moins brève échéance à son déclin irrémédiable.

Plus généralement, il faut considérer que la filière équine bas-normande est aujourd'hui en mesure de s'affirmer au plan mondial et donc de connaître un développement continu. Elle dispose pour cela d'atouts naturels (climat, sols...), structurels (disponibilité relative en espace, organisation professionnelle, pôle de compétitivité...) et humains (des professionnels passionnés et dotés d'un savoir-faire reconnu...). Ces atouts, que peu de territoires possèdent simultanément, doivent donc être exploités et mis en valeur activement.

La stratégie, précédemment exposée, de recherche de qualité au travers de la constitution d'un pôle de recherche de haut niveau, d'une offre de formations et de services élargie doit donc emporter l'adhésion de l'ensemble de la filière et de ses partenaires.

**Le Président,**

**Maurice DROULIN**